

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 75

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Abonnement haut débit des collèges publics - Subventions de fonctionnement

**Direction de l'Education et des Collèges
Service Informatisation des Collèges
12370**

PRESENTATION

Dans l'exercice des compétences obligatoires dévolues par les lois de décentralisation, le Département se doit d'assurer à la communauté éducative les moyens matériels lui permettant de mener à bien sa mission et de garantir aux élèves les meilleures conditions de travail en vue de la réussite de tous.

Dans le cadre du développement de la politique d'informatisation des collèges et afin de permettre à chaque utilisateur de s'approprier l'outil informatique, le Département accompagne, depuis plusieurs années, les collèges sur la voie des technologies de l'information et de la communication, dont le développement est une priorité nationale, par le biais de dispositifs divers, équipement en ordinateurs fixes et périphériques, acquisition de logiciels pédagogiques.

Parallèlement à ces opérations techniques et logistiques, et pour faire face au développement croissant des usages informatiques, un réseau plus performant et proposant de meilleurs débits s'avère nécessaire. L'attribution de crédits de fonctionnement permettrait aux collèges qui en font la demande de prendre en charge la souscription d'un abonnement annuel auprès d'un fournisseur d'accès internet haut débit.

Ce projet validé par délibérations n°72 du 13 juillet 2012, n°13 du 15 février 2013 auprès de 7 Collèges Publics, a été étendu à l'ensemble des collèges publics du Département par délibération n°196 du 12 avril 2013 et renouvelé au titre de l'année 2016 pour les collèges ayant déjà souscrit un abonnement l'année précédente.

Ces crédits sont attribués de manière provisoire dans l'attente du déploiement du Très Haut Débit dans l'ensemble des collèges du Département et pour lequel un marché a été lancé.

OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport a pour objet d'attribuer aux 132 collèges publics figurant sur la liste jointe en annexe une subvention leur permettant de souscrire à un abonnement annuel auprès d'un fournisseur d'accès internet de leur choix.

Une subvention de 480,00 € sera versée à chacun des collèges. Ce montant correspond à un forfait mensuel de 40,00 € pour une année.

Une subvention complémentaire de 480,00 € sera également versée au collège Germaine TILLION à Marseille, qui héberge la plateforme informatique des collèges du Département et qui gère l'infrastructure des serveurs, soit un montant total de 960,00 €

Ainsi, le montant total des subventions proposées s'élève à 63 840 €.

La subvention sera versée aux collèges concernés qui devront justifier ultérieurement de l'utilisation des crédits alloués au travers des abonnements souscrits.

INCIDENCE FINANCIERE

N° de programme	13012
Libellé Programme	Fonctionnement des collèges
N° d'opération	1006273
Libellé Opération	Fonctionnement informatique 1 pour 5
Imputation	65-221-65737
N° d'A.P	Néant
Engagement	63 840,00 €

PROPOSITION

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL